

DEC192621INP

Décision portant cessation de fonctions de Monsieur David SCHMOOL et nomination de Monsieur Alain LUSSON, directeur par intérim et Monsieur Jean-Pierre HERMIER, directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMAC)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC171911INP en date du 27 juin 2017 portant nomination de M. David SCHMOOL aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMAC) ;

Vu l'accord de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 11 septembre 2019 ;

Vu l'avis de l'assemblée générale extraordinaire du GEMAC du 05 septembre 2019.

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Monsieur David SCHMOOL, directeur de l'unité mixte de recherche UMR8635 intitulée Groupe d'études de la matière condensée (GEMAC), démissionnaire à compter du 1^{er} septembre 2019.

II. A compter du 15 octobre 2019, Monsieur Alain LUSSON, chargé de recherche hors classe au CNRS et Monsieur Jean-Pierre HERMIER, Professeur des Universités de 1^{ère} classe à l'Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines, sont respectivement nommés directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 octobre 2019

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC 192658 DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Yvan SIX assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7652 intitulée Laboratoire de Synthèse Organique

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision **DEC161085DR04** du 18 mai 2016 portant nomination de M. Yvan SIX aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Yvan SIX, dans l'unité du CNRS n° UMR7652, à compter du 20 mai 2019.

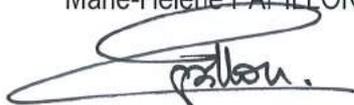
Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 20 mai 2019

Le directeur de l'unité
Laurent EL KAIM

ECOLE POLYTECHNIQUE
LAURENT EL KAIM
Directeur de Laboratoire
de Synthèse Organique

Pour le CNRS,
Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène PAPILLON



Pour l'Université Paris-Sud,
Visa du président
Alain SARFATI



UNIVERSITÉ
PARIS
SUD
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex



Délégation Ile-de-France
Gif-sur-Yvette